



STRUCTURER LES
CONDITIONS
D'UN ÉQUILIBRE
URBAIN-RURAL

FICHES ACTIONS

DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT
DU GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER
« DE GARRIGUES EN COSTIÈRES » POUR LA PÉRIODE 2014-2020

VERSION DU 10/12/2015



LEADER 2014-2020	DE GARRIGUES EN COSTIÈRES	
ACTION	N°3	S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant ou notification.	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Orientations stratégiques du programme LEADER		
<p>Domaines prioritaires du PDR:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales <p>Orientations stratégiques LEADER:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un développement économique solidaire ▪ une politique coordonnée de la gestion de l'espace ▪ une dynamique du vivre ensemble ▪ une stratégie d'accueil de nouvelles populations 		
b) Objectifs stratégiques et opérationnels		
<p><u>Éléments de contexte et objectifs stratégiques :</u></p> <p>Forts d'un territoire doté de multiples atouts patrimoniaux, environnementaux et culturels, les acteurs « De Garrigues en Costières » envisagent, à travers le programme LEADER, la valorisation et la transmission de ces richesses comme source d'affirmation de son identité rurale, support du développement de son attractivité.</p> <p>Sur cette importante zone résidentielle entre deux pôles touristiques bien identifiés (Nîmes et la Méditerranée) le développement du tourisme doit être en adéquation avec les caractéristiques du territoire, les besoins des habitants et la demande des visiteurs. Pour ce faire, les acteurs du territoire ont choisi d'accompagner la structuration du tourisme selon deux critères majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tourisme de proximité : un tourisme principalement généré par les populations locales, faiblement soumis à la saisonnalité et à la concurrence. ▪ Un écotourisme : un tourisme qui par son développement participe à la préservation voire la valorisation des espaces, des ressources et des richesses locales. <p>Cette ambition contribue à l'équilibre urbain-rural recherché.</p> <p>Le diagnostic de territoire a mis en évidence les constats et enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le territoire est facile d'accès. ▪ L'itinérance (tourisme fluvial, cyclotourisme, randonnée) est un axe de développement fort. ▪ La notoriété de Nîmes et de la Méditerranée mais les flux circulent mal sur le territoire. ▪ Le territoire n'a pas d'image de destination touristique. ▪ Des démarches de mise en réseau existent : site remarquable du goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes », et Vignobles et Découvertes « Destination Costières de Nîmes »... ▪ Un besoin de professionnaliser l'offre touristique et d'encourager la mise en réseau. ▪ Les richesses du territoire sont source d'attractivité. ▪ L'agritourisme représente un enjeu important. ▪ Les paysages offrent un support aux activités de plein air et de loisirs (randonnée) à fort potentiel. ▪ Nécessité de concilier les usages et les milieux naturels. <p><u>Objectifs de la fiche :</u></p> <p>Les projets éligibles pour s'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité devront permettre de répondre à un ou plusieurs objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir la diversification de l'offre touristique rurale pour : <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins des populations locales en termes de loisirs. - Répondre aux attentes de visiteurs en termes d'activités. - Soutenir les activités économiques en zones rurales. ▪ Accompagner la mise en réseau des acteurs pour : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux professionnels de mieux connaître leur territoire. - Faire en sorte que les professionnels se connaissent et travaillent ensemble, en lien avec le territoire. ▪ Développer de nouveaux modes et outils de communication afin de développer la connaissance et la valorisation de l'offre. 		

c) Effets attendus

- Une nouvelle logique de développement touristique complémentaire entre les espaces urbains et ruraux favorisant les échanges et la circulation des flux est mise en place.
- De nouveaux modes de découverte du territoire sont développés.
- L'offre est plus adaptée aux besoins des populations locales et des visiteurs en termes de qualité et de diversité.
- Plusieurs réseaux d'acteurs de structurent.
- Le positionnement et l'image du territoire sont plus clairs.

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- **Soutenir la diversification de l'offre touristique rurale :**
 - Soutien à la création, l'aménagement et l'équipement de sites en lien avec l'itinérance et les activités de pleine nature.
 - Soutien à la création, l'aménagement et l'équipement d'hébergements concourant au développement de thématiques en lien avec les spécificités du territoire.
 - Aménagement et équipement de sites et itinéraires de découverte (plateforme accessible aux PMR, déficients visuels....) pour l'accueil de publics en situation de handicap (déficient visuel, PMR, malentendants...)
 - Soutien à l'amélioration de la performance énergétique du secteur touristique.
- **Actions inéligibles :**
 - Hébergement sans valorisation (sec)
 - Parc de jeux intérieur
 - Parc aquatique
 - Voies vertes en site propre
- **Accompagner la mise en réseau des acteurs :**
 - Soutien à la mise en place de formation-action multisectorielles pour faire émerger des dynamiques de réseau/projet collectifs entre acteurs du tourisme
 - Soutien à la mise en place de formation-action multisectorielles pour conforter et pérenniser les dynamiques de réseau existantes
 - Soutien à mise en place d'actions de type éducatives : visites et échanges d'expériences entre acteurs du tourisme
 - Soutien à l'organisation de rencontres entre professionnels : colloques, forum, journées d'échanges sur le territoire du GAL
- **Développer de nouveaux modes et outils de communication :**
 - Soutien à la conception, l'impression et la diffusion d'outils de communication en lien avec la stratégie locale de développement
 - Soutien aux évènements, fêtes et manifestations liés à la valorisation de l'offre touristique (hors période estivale)

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

LIEN AVEC LES REGIMES D'AIDES D'ETAT

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPEENS

FEADER

Ligne de partage et complémentarité sur la mesure 6.4.1 du PDR : création et développement d'activités agritouristiques

FEDER

- 6 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources
- 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
- 12 - Développer le tourisme autour des sites naturels et culturels

PO Plan Rhône-Saône

- OT 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
- 6.3 - conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel
- 6.3.1 Dynamiser le territoire sur la durée à travers l'itinérance douce

5. BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Associations
- Etablissements publics
- Micro et Petites Entreprises au sens de la recommandation 2003/361 (CE) de la Commission
- Auto-entrepreneurs
- Chambres consulaires
- Sociétés coopératives

6. COÛTS ADMISSIBLES

Dépenses matérielles :

- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles
- Aménagement de biens immeubles (bâtiment)
- Aménagement paysager : clôture, haies, terrassement.
- Matériel et équipement (mobilier, informatique, logiciels, matériel scénique)

Dépenses immatérielles :

- Prestations artistiques professionnelles (cachets et charges, acquisition de fournitures liées à la prestation)
- Prestations externes pour la réalisation d'études (pré-opérationnelles, opérationnelles et stratégiques) et de diagnostic
- Prestations de conseils, d'assistance technique, d'audit et d'expertise
- Prestation de services externes
- Coûts de personnel (salaire et charges)
- Frais de déplacement, rattachés à l'opération, calculés au réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement, rattachés à l'opération, calculés au réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration, rattachés à l'opération, calculés au réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de formation
- Frais de location de salles
- Frais de réception
- Prestation de développement informatique
- Frais de conception et d'impression de supports de communication
- Frais de diffusion (affranchissement, achats de données pour mailing...)

Dans le cadre de la mise en réseau des acteurs, les frais d'hébergement, de restauration et de déplacements sont éligibles sur des communes hors du territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour les projets relatifs à la formation, 50% minimum des participants doivent être implantés sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes. La liste des inscrits avec leurs adresses sera fournie à la demande de paiement. Les critères des conditions d'admissibilité seront évalués à la date du dépôt de la demande de subvention.

Conditions d'admissibilité du demandeur :

Les porteurs de projets issus du secteur agricole ne sont éligibles qu'aux dispositifs concernant la formation, la mise en réseau et la communication.

Conditions d'admissibilité du projet :

Le **projet** doit se dérouler sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPÉRATIONS

Les projets seront appréciés au regard des principes de sélection suivants :

- Concours à l'équilibre urbain-rural
- Projets structurants à l'échelle du territoire
- Opérations innovantes en termes de méthodologie, de support, de contenu...
- Dimension partenariale et multisectorielle
- Prise en compte des critères du développement durable
- Cohérence et complémentarité avec les dispositifs et initiatives existants
- Concours à la solidarité et à la cohésion sociale
- Inscription dans une démarche qualité, de labellisation, de réseau
- Découverte des richesses du territoire suscitée
- Traduction en langues étrangères en cas de lien avec le tourisme urbain et/ou balnéaire
- Emploi des TIC

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 80%.

L'aide publique est de 80% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : Évaluation à mi-parcours ou Evaluation ex-post

Question évaluative : Dans quelle mesure les projets et actions ont permis de soutenir le développement d'une offre touristique qui contribue au lien urbain-rural ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre d'hébergements contribuant à la diversification de l'offre touristique soutenus	2
Réalisation	Nombre de journées de formation multiacteurs mises en place	12
Réalisation	Nombre de rencontres professionnelles organisées	2
Réalisation	Nombre de fêtes et manifestations soutenues	1
Résultats	Qualification de l'offre touristique	